

AL 16. COM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1.000 €
Siège Social : 1 Pied de Limon – 309 Rte de SAINT PIERRE
84570 MORMOIRON
801 346 578 RCS AVIGNON
SIRET 801 346 578 00025

TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2025

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, constate que les capitaux propres ont été reconstitués et qu'ils se trouvent être supérieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Fait le 27 février 2025

Le Président

Alain CESARI